

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**MAIRIE DE SAINTE JULIETTE**

Département de Tarn et Garonne  
Communauté de communes Quercy Pays de Serres



Adresse postale : le village – 82110 SAINTE JULIETTE  
Tél. 05 63 94 67 21 – Fax 05 63 94 71 74 – Messagerie : [mairie-sainte.juliette@info82.com](mailto:mairie-sainte.juliette@info82.com)  
Site internet : [www.sainte-juliette.fr](http://www.sainte-juliette.fr)

Ouverture du secrétariat :  
Mardi : 9 h – 12 h  
Vendredi : 9 h – 12 h et 13h – 17h

*Un village fleuri sur le GR 65, le chemin de St Jacques de Compostelle*

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 8 /2008 DU 18 septembre 2008**

### PRESENTS :

Agnès Palmié - Claude Gibert - Chantal Fioretti – Jean-Louis Fioretti - Pascal Albiac– Frantz Ley - Eric Bach –  
Claudie Jean – Ludovic Kerjouan – Pascal Terrat

ABSENT : Roland Lacombe

### **DES NOUVELLES DE NOS MALADES**

- M. Palmié est hospitalisé depuis le jeudi 11 septembre.
- M. Cransac a dû quitter sa maison et est maintenant soigné à la maison de retraite de Lauzerte.
- M. Lacombe Roland, suite à son grave accident de tracteur survenu samedi soir, est toujours en soins intensifs à Rangueil. Son état est stationnaire.
- M. Bréchan Jean-Louis (beau-frère de M. Faydi) est décédé et ses obsèques auront lieu samedi matin 20/09 à 10 h à Bouloc.

### **CHANGEMENT A LA D.D.E. DE CASTEL/MOISSAC**

Mme Juliette Delcamp étant nommée à Montauban, son remplaçant à la tête de l'U.T.A. de Castelsarrasin/Moissac est M. Régis Armengaud, ingénieur Agriculture et Environnement, depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier.

### **ARBRE DU BICENTENAIRE DU T.G.**

Le Conseil Général offre à chaque commune un arbre qui sera réceptionné dans la semaine du 6 octobre. Il est convenu de le planter à proximité du micocoulier du dernier Mai, au cours d'une petite cérémonie à laquelle tous les habitants seront invités. La date reste à fixer, sans doute le 11 ou le 12 octobre.

### **LOGICIEL ETAT CIVIL**

En liaison avec le Centre de Gestion de Montauban avec lequel nous sommes sous contrat pour les prestations informatiques, la société Magnus va nous fournir un logiciel spécifique pour la gestion informatique de l'état civil. Ce logiciel vaut 400 € HT et est évolutif vers d'autres services : élections, gestion des administrés, gestion du cimetière, etc. (Voir en annexe copie de la fiche explicative).

### **INDEMNITE DU PERCEPTEUR**

Suite au renouvellement du conseil municipal en mars dernier, il est nécessaire de délibérer afin d'octroyer à M. Decup, trésorier à Lauzerte, les indemnités de conseil et de confection du budget qui lui sont dues. Ces 2 délibérations sont valables pour la durée du présent mandat. Pour mémoire, en 2007, l'indemnité de conseil (qui s'applique aux travaux faits au cours des 3 années précédentes) a été de 145.35 € et l'indemnité de confection du budget (fixe) a été de 30.49 €. (voir en annexe détail des indemnités versées en 2005/2006/2007)

### **CIMETIERE**

Le processus interrompu pendant la période d'été va reprendre, avec la poursuite de l'enregistrement des données d'état civil, le passage d'un hydrogéologue et la consultation de la population pour connaître les prévisions de besoins.

### **CREATION DE POSTE ADJOINT 1<sup>er</sup> classe**

Catherine Astruc ayant réussi l'examen d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe, il est nécessaire de changer la qualification de son poste. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de supprimer le poste actuel d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe et de créer le poste d'adjoint administratif 1<sup>er</sup> classe.

### **FORMATION DES ELUS**

En application de l'article L 2123-12 du C.G.C.T., il est obligatoire de prévoir un budget pour la formation des élus. Chaque élu a droit à 18 jours de formation pour la durée du mandat. La formation demandée par un élu doit correspondre à des fonctions effectivement exercées par lui. Pour l'ensemble des élus, le budget annuel prévisionnel est de 500 €.

### **SAMEDI 20/09 JOURNEES PATRIMOINE**

Notre commune participera cette année encore aux Journées du Patrimoine, en laissant l'église ouverte aux visites pendant ces 2 jours, et en accueillant la chorale italienne Dante Alighieri de Montauban le samedi après-midi. Ce concert est subventionné par l'ADDA 82 et le Conseil Général.

### **FESTIVAL « PLACE AUX NOUVELLES »**

Dimanche 20/09 à 18 h 30, le premier prix de ce festival littéraire sera décerné à Lauzerte. Cette année, c'est la commune de Sainte Juliette qui fournira le trophée et le remettra au lauréat. (voir photo du trophée en annexe)

### **NOUVELLES ENVELOPPES**

Les nouvelles enveloppes Sainte Juliette sont arrivées. Mme Palmié en a acheté un paquet de 10 (vendues à La Poste au prix de 8.40 € les 10) et en remet une à chacun. La présentation publique de la nouvelle enveloppe fera l'objet d'une petite manifestation à organiser par La Poste avec la mairie dans les semaines à venir.

### **INVITATION REPAS MARPA**

La M.A.R.P.A. de Montaigu invite tous les conseillers à déjeuner dans leur établissement et à le visiter le dimanche 5 octobre, moyennant un prix de 23 €. Personne n'étant libre ce jour-là, il n'y aura pas de représentant de Ste Juliette à ce repas.

### **FOIRE DE MONTAIGU**

Invitation pour le dimanche 21/09. C'est Eric Bach qui représentera la commune à la visite officielle.

### **CLOCHES**

Deux personnes ont signalé que les cloches les gênaient, maintenant qu'elles marquent les heures en plus de l'Angélus. D'autres personnes sont au contraire ravies de cette nouveauté. Il est décidé de faire une enquête dans la commune afin de connaître l'avis majoritaire de la population.

### **NOUVELLE CARRIERE A BOULOC**

Afin de connaître la situation réelle et ne pas se fier aux rumeurs, Mme le maire avait invité Mr le maire de Bouloc à venir présenter au Conseil la situation actuelle de ce projet mais il n'a pu se libérer. Mme le maire a sollicité le président de l'association Bouloc Environnement mais il n'a pu se libérer non plus. Mme le maire a donc demandé à Bouloc de déléguer l'un des adjoints, mais sans résultat. Le conseil a donc décidé de reporter sa décision et de convier Mr le maire de Bouloc à la prochaine réunion du Conseil.  
(pour information : voir en annexe copie des mails et de la délibération de la C.D.C.).

La séance est levée à 23 h 30.